

■ **ARCANA SA en liquidation**, à Gland, entreprise générale de construction, bâtiment et génie civil (FOSC du 12.12.2000, p. 8457). Par décision du 4 décembre 2000, qui a pris effet le 5 décembre 2000, le juge de première instance du district de Riviera a prononcé la faillite de la société. La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 4 décembre 2000.  
Journal no 12174 du 18.12.2003  
(02048860 / CH-550.1.004.132-8)